

2023 : un budget de combat face aux crises et pour le développement de Chambéry

Budget de la Ville de Chambéry



« Une collectivité bien gérée s'assure dans la durée les moyens de ses ambitions. C'est pourquoi notre budget 2023, qui s'inscrit dans la continuité du précédent, est robuste : il s'agit d'un budget de combat. Ce budget est nécessairement prudent : nous savons que le contexte macro-économique peut nous réserver quelques surprises au cours de l'année. Pour autant, il est impératif d'aller de l'avant pour mettre en œuvre les engagements pris devant les Chambériennes et les Chambériens. Ce niveau d'investissement correspond aussi à la responsabilité de la Ville vis-à-vis du tissu économique local. Nous avons donc fait les choix et les efforts nécessaires pour que le budget 2023 soit à la hauteur, sans pression fiscale supplémentaire. Je veux ici remercier les services municipaux pour leur très grand sens des responsabilités. Nous aurons donc les moyens cette année non seulement de mener à bien les grands chantiers en cours, mais aussi de lancer de nouveaux projets attendus dans le cadre de la programmation des investissements. »



THIERRY REPENTIN
Maire de Chambéry

« Le budget 2023 de la Ville de Chambéry est un budget responsable et de combat. Il s'agit d'un budget responsable car il préserve les services publics municipaux ainsi que les capacités d'investissement de la commune. Dans un contexte économique de crise, la commune réalise cela sans solliciter une contribution accrue des contribuables ni dévier de sa trajectoire de gestion de la dette. Je tiens à saluer les efforts menés à tous les niveaux par les services municipaux, permettant de réaliser des économies sans réduire l'amplitude des services rendus au public. Ce budget est aussi un budget de combat car, dans ce contexte difficile et incertain, il permet à Chambéry d'amplifier ses efforts en matière de transition écologique et sociale : augmentation des moyens alloués au CCAS, maintien des services publics et de leurs tarifs, poursuite de l'accompagnement du secteur associatif essentiel au lien social, investissements vertueux pour l'environnement et le cadre de vie qui viennent dynamiser le tissu économique local. En somme, ce budget est la traduction concrète d'une volonté de gestion rigoureuse des services publics municipaux et d'un projet dont les Chambériennes et les Chambériens verront la traduction dans tous les quartiers et dans tous les champs de politiques publiques municipales. »



PIERRE BRUN
Conseiller municipal délégué au pilotage financier et aux financements innovants

142 MILLIONS D'EUROS AU SERVICE DES CHAMBÉRIENNES ET DES CHAMBÉRIENS

Le conseil municipal a adopté ce lundi 13 mars le budget 2023 de la Ville de Chambéry. Il s'élève à 142 millions d'euros, dont 31,9 millions dédiés à l'investissement (dépenses réelles hors remboursement de la dette). Par rapport au budget prévisionnel 2022, l'enveloppe dédiée aux dépenses d'équipement est en hausse de près de 15%.

À mi-chemin du mandat municipal, 2023 sera marquée par la mise en œuvre de nombreux projets dans tous les quartiers de la ville. Ce budget permet d'accélérer les transitions à l'œuvre et de lancer les investissements nécessaires au développement de Chambéry. Il assure également le financement des services publics municipaux qui sont essentiels à la qualité de vie des Chambériennes et des Chambériens.

Face à l'inflation et la crise énergétique, la Ville emprunte une trajectoire budgétaire

prudente. Les efforts de gestion et de sobriété permettent de dégager des marges de manœuvre indispensables. En 2023, la Ville peut aussi augmenter ses dépenses d'investissements. Elle contribue ainsi directement au dynamisme économique local.

Ce document traduit les choix ambitieux de la collectivité tout en s'inscrivant dans une trajectoire budgétaire cohérente avec le rapport d'orientation budgétaire et les objectifs de désendettement de la Ville.

Le budget 2023 permettra à la Ville de Chambéry de continuer à mettre en œuvre les orientations choisies par les Chambériennes et les Chambériens tout en garantissant un haut niveau de service public.

Investir et miser sur les services publics pour faire face aux crises

Le budget 2023 assume la forte hausse des dépenses énergétiques et le coût de mesures salariales décidées au niveau national. Malgré ces dépassements, des efforts importants sur d'autres postes de dépenses ont permis de limiter les augmentations.

En parallèle, plusieurs projets mobilisent des cofinancements à un niveau très élevé : ce sont des marges supplémentaires qui démontrent également la qualité des dossiers chambériens qui sont présentés aux partenaires institutionnels. Ces soutiens apportent plus de 40% de financement à des projets tels que les activités culturelles du Scarabée et la création du Conseil de la laïcité. Ils représentent 70% et 80% des projets écologiques que sont la démarche Citergie et l'Atlas municipal de la biodiversité, et atteignent 100% du coût de dispositifs emblématiques : coopération internationale, lieux ressources Déclic (appel à projet national), Territoires d'engagement, politique de lutte contre les addictions (MILDECA) ou encore projet Teenlab. Ces subventions permettent de mener à bien de nouveaux projets dont le financement ne pèse donc pas ou peu sur les services publics du quotidien.

Dans un contexte national difficile où de nombreuses municipalités sont forcées à réduire l'amplitude des services publics ou à baisser le niveau d'accompagnement du secteur associatif, les choix de la Ville de Chambéry permettent l'inverse. C'est pourquoi, par exemple, le financement versé au Centre communal d'action sociale est augmenté de 250 000 euros en 2023 afin de renforcer les services aux personnes âgées et aux plus fragiles.

Les associations sont essentielles au développement du lien social, à l'animation et au rayonnement de Chambéry. Le soutien apporté par la collectivité est donc renforcé, avec un budget des subventions porté à 9,3 millions d'euros.

La bonne gestion municipale se traduit au budget 2023 par une capacité d'autofinancement en progression. Celle-ci vient renforcer les moyens

d'investissement de la collectivité. Ceux-ci sont également financés par les capacités d'emprunt de la Ville, qui continueront à être mobilisés dans le respect de la trajectoire de désendettement fixée à l'échelle du mandat.

Le budget d'investissement pour 2023 atteint un niveau historique programmé à près de 32 millions d'euros. Il poursuit les priorités de la mandature, avec une vigilance particulière sur la qualité environnementale des projets et leur intérêt pour les Chambériennes et Chambériens. Il prévoit des opérations dans tous les quartiers. Les nouvelles opérations sont concertées et co-construites dès que cela est possible avec l'ensemble des parties prenantes. 2023 verra l'amorce des chantiers de rénovation thermique de plusieurs bâtiments municipaux, il s'agira de l'un des principaux postes d'investissements du mandat, qui permettra de réduire considérablement l'impact carbone de la Ville, comme le montant de ses factures énergétiques.

Une gestion responsable des ressources de la collectivité

La hausse modérée de la fiscalité en 2022 permet des recettes supplémentaires de 1,4 million d'euros en 2023 qui financent le programme d'investissement. Alors que de nombreuses collectivités connaissent des hausses d'impôts importantes en 2023, la Ville de Chambéry n'augmentera pas ses taux. Afin de préserver l'accès de toutes et tous aux services publics municipaux, les tarifs des services culturels et sportifs sont également maintenus au même niveau qu'en 2022.

La Ville s'est mise en ordre de marche pour rechercher activement des financements extérieurs : soutien d'autres collectivités, Fonds Vert, candidatures réussies à des appels à projets nationaux... Cette démarche volontariste et exigeante consiste à défendre les dossiers chambériens partout où des accompagnements sont possibles. La Ville percevra cette année environ 8 millions de subventions d'investissement de ses partenaires, qui viennent s'ajouter aux 35 millions d'euros de financements pour

Chambéry obtenus depuis le début du mandat.

Des équipements et services à rayonnement intercommunal

En tant que ville-centre de son agglomération, la Ville de Chambéry gère de nombreux équipements fréquentés par les Chambériens mais aussi par des habitants de l'agglomération et des territoires voisins, comme la médiathèque, la Cité des arts, le musée des Beaux-arts, la galerie Eurêka, le soutien à la scène nationale de Chambéry, un grand nombre d'équipements sportifs comme le stade mais aussi les terrains de Mager.

Son centre-ville commerçant et le secteur gare drainent aussi les habitants des communes limitrophes qui bénéficient des parkings tels que la Cassine, Ravet ou Château. A l'inverse, le réseau de transport en commun dépend de la communauté d'agglomération Grand Chambéry. La Ville n'a pas la compétence juridique de déterminer l'offre de bus. Depuis 2020, la municipalité demande à Grand Chambéry une amélioration de la desserte des quartiers.

Le budget de la Ville intègre ainsi les coûts d'investissement et les déficits de fonctionnement de nombre de ces équipements utilisés par l'ensemble de la population de la Savoie et des départements limitrophes, sans pour autant bénéficier de recettes fiscales correspondantes.

Un contexte économique incertain

La préparation et l'élaboration du budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte à la fois contraint et incertain marqué par une inflation à un niveau inédit depuis plusieurs décennies (+ 5,9 %).

Le "panier du maire" plus impacté que celui des ménages

Les collectivités territoriales, notamment les communes, sont particulièrement touchées par l'inflation compte tenu de la nature de leurs dépenses (énergies, matières premières, etc.) .

Pour la Ville, la hausse des dépenses énergétiques vient modifier sensiblement les équilibres habituels en matière de fonctionnement. En 2023, 5 millions d'euros sont prévus pour parer aux besoins énergétiques de la Ville (chauffage urbain, gaz, électricité). Ce poste budgétaire est en hausse de plus de 1 million d'euros par rapport au budget primitif 2022. Les fluides représentent ainsi 30 % des dépenses à caractère général, hors masse salariale.

La hausse des taux d'intérêt vient également peser sur le budget municipal avec 830 000 € de dépenses supplémentaires prévues en 2023.

Des mesures nationales ont été décidées en faveur de la rémunération des agents publics : hausse du SMIC, revalorisation du point d'indice à l'été 2022. Ces bonnes nouvelles pour celles et ceux qui en bénéficient

viennent cependant peser sur le budget de fonctionnement de la commune. En 2023, les dépenses liées à la rémunération des agents municipaux augmentent donc de 1,4 million d'euros.

Inflation, hausse des prix de l'énergie, revalorisations salariales : aucune de ces dépenses n'est compensée par l'Etat. Elles viennent donc accroître la pression sur le budget municipal, dans un contexte où le risque de ralentissement économique n'est pas à exclure.

Face à cette situation sans précédent, pour ne pas obérer la capacité d'investissement de la commune et maintenir les services publics, les services de la Ville ont réalisé de nombreux efforts pour limiter leurs dépenses. C'est notamment le sens du plan de sobriété et d'efficacité énergétique mis en œuvre dès la fin de l'année 2022.



Investir pour Chambéry

Avec 31,9 M€ en 2023, la Ville maintient un niveau d'investissement très ambitieux. Elle poursuit les objectifs fixés dans la programmation pluriannuelle élaborée en 2022, avec des adaptations dues notamment à la forte inflation qui alourdit le coût des grands chantiers en cours. Certaines opérations ont aussi été déplacées dans le calendrier.

-> Voir le document présentant la Programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) en fin de dossier

Les dépenses d'équipement 2023

En 2023, les principaux investissements porteront, comme en 2022, sur la reconstruction du stade municipal et du groupe scolaire Vert Bois avec près de 16 M€ consacrés à ces deux chantiers : 7 420 000 € qui sont projetés sur 2023 pour le stade et 8 640 000 € pour Vert Bois.

Les travaux de l'aménagement de l'ex-Pôle emploi, entamés en 2022 place Demangeat, se poursuivent tout au long de l'année 2023 pour 1 581 500 €.

Les aménagements des rues Anatole France et Lucien Chiron dans le quartier de Bellevue ont commencé en février 2023 pour un montant de 1 790 000 €, tandis que se poursuivent les aménagements du secteur Nord des Combes dans le quartier des Hauts-de-Chambéry pour 1 596 000 €.

Il est à noter également la poursuite des travaux d'aménagement des voiries Centre Nord pour 650 000 €. Les discussions en cours sur les scénarios d'aménagement entre la Ville, l'agglomération et le Département ne permettent pas, à ce stade, d'envisager d'autres aménagements en 2023. S'agissant de l'avenue de la Boisse, la Ville de Chambéry propose à Grand Chambéry une solution alternative permettant à la fois une desserte en transports en commun plus fine du quartier Vetrotex en devenir – amené à recevoir plus de 800 nouveaux logements – et la préservation dans leur plus grande partie des alignements de platanes, menacés par le projet de base.

750 000 € seront consacrés au réaménagement des écoles Haut Mâché et Jean Jaurès, aménagements commencés en 2022 et qui se poursuivront en 2024, et destinés à accueillir les nouveaux effectifs scolaires du nord de la Ville.

Préfigurant l'aménagement complet du faubourg Nézin dans les années suivantes, une rampe d'accès à la crèche municipale sera construite pour 250 000 €, opération rendue possible par la vente à l'euro symbolique de l'emprise nécessaire par la copropriété, actuelle propriétaire.

L'opération emblématique de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, dans le cadre des objectifs fixés par le décret tertiaire, entrera en phase opérationnelle en fin d'année avec la notification des marchés de travaux pour 4 bâtiments : le Manège, le centre administratif Paul Bert, l'école maternelle Jean Rostand et l'école élémentaire

de Chambéry-le-Vieux. Cette première série de bâtiments a été choisie suite à une phase d'études d'avant-projet et en fonction de la plus grande économie d'énergie par euro dépensé. 2023 permettra de travailler sur les choix techniques finaux, de programmer les travaux de manière opérationnelle et de mener la consultation des entreprises. 800 000 € sont prévus pour cette phase d'études, les crédits de travaux prenant place à partir de 2024.

L'année 2023 verra la mise en place d'une nouvelle Opération de restauration immobilière (ORI), lancée en cours d'année, pour laquelle 85 000 € sont prévus.

De nouveaux chantiers en préparation

- Approfondissement des études préalables à la rénovation du théâtre Charles Dullin (étude de programmation complémentaire puis maîtrise d'œuvre). 200 000 € sont ainsi prévus en 2023.
- De même, un maître d'œuvre va être recruté en cours d'année pour concevoir le réaménagement du Scarabée et accompagner techniquement le renouveau de la programmation de cette salle.
- Un maître d'œuvre sera également recruté pour travailler sur la réhabilitation de la Maison des Associations, dont la première tranche de travaux, l'aménagement de l'accueil de jour, s'effectuera dès 2024 (130 000 € en 2023).
- Le schéma directeur des aires de jeux sera conduit dans la concertation pour voir les premiers aménagements d'aires dès 2023 (100 000 €). La réalisation complète de ce schéma est prévue sur plusieurs années.

Enfin, la Ville consacre toujours une somme importante aux opérations d'investissement mobiliers, de maintenance lourde des équipements et bâtiments communaux dans tous les quartiers. Ces opérations représentent 7 982 000 € en 2023. Elles vont permettre : la végétalisation des cours d'école, la modernisation de l'éclairage public, la mise à niveau du parc informatique de la Ville et l'installation de nouveaux outils informatiques dans les écoles, la rénovation des bâtiments et espaces publics, y compris la désimperméabilisation sur l'espace public.

LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PREVISIONNEL 2023

Un budget de 142 M€

Montant des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement

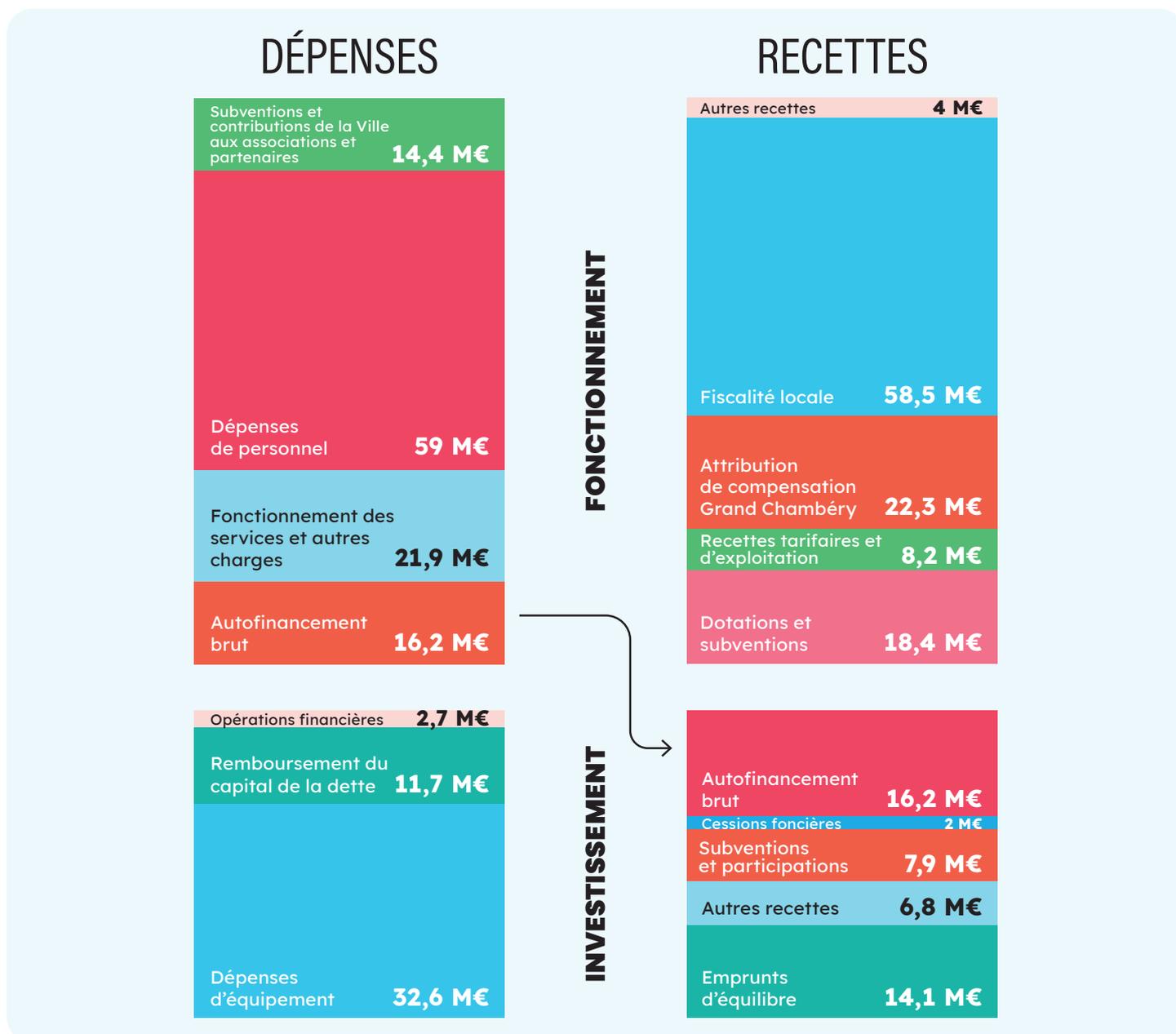
Fonctionnement :

- 109 M€ de recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 4,8 % *montant hors opérations d'ordre.*
- 95 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 5,2 % *montant hors opérations d'ordre.*

Investissement :

- 31,9 M€ de recettes réelles d'investissement, en hausse de 3,3 M€ (26,8 M€ en 2022) *montant hors affectation en réserves et hors opérations pour compte de tiers.*
- 47 M€ de dépenses réelles d'investissement, en hausse de 12% *montant hors opérations pour compte de tiers.*

Si on enlève le remboursement du capital de la dette, les opérations pour compte de tiers et les opérations financières, les dépenses d'équipement brutes s'élèvent à 31,9 M€ (le chiffre à retenir pour quantifier le montant réel des investissements).



Indicateurs par habitant

2022

Agir et investir au quotidien

1 560 € par an et par habitant*

de dépenses réelles de fonctionnement
contre **1 342 €** en moyenne dans des villes de
même taille*

La Ville de Chambéry dépense 1 560 euros par habitant pour les services publics chaque année : propreté urbaine, bibliothèques, subventions aux associations, espaces verts, animations scolaires etc. Un indicateur qui montre le haut niveau de service proposé et porté par la Ville.

526 € par an et par habitant*

de dépenses d'équipements bruts

contre **322 €** en moyenne dans des villes de
même taille*

La Ville de Chambéry investit 526 euros par habitant pour entretenir et développer notre patrimoine commun : nouveau stade, entretien des écoles etc. Cet indicateur traduit un niveau d'investissement élevé.

Les recettes fiscales : 75% des recettes de fonctionnement de la Ville

1 243 € par an et par habitant*

le produit issu des impôts directs des
Chambériens (habitants et entreprises
chambériennes) de la fiscalité reversée et de la
compensation de l'Etat.

contre **995 €** en moyenne dans des villes de
même taille*

Les recettes fiscales représentent les 3/4 des recettes de fonctionnement de la Ville issues des produits de la taxe foncière, de la taxe d'habitation résiduelle (résidences secondaires) et de l'attribution de compensation versée par Grand Chambéry (issue de la contribution foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). La fiscalité reste donc la principale source de financement des actions communales loin devant les concours de l'Etat et des partenaires.

Financer les investissements

1 666 € par an et par habitant d'encours de la dette*

contre **1 360 €** en moyenne dans des villes de
la même taille*

Si l'endettement par habitant présente un niveau plus élevé à Chambéry que la moyenne de la strate, la capacité de remboursement de la Ville est favorable. Dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse, cette situation permet à la fois de respecter une trajectoire de désendettement (réduction du stock à l'échelle du mandat) et de mobiliser chaque année une capacité d'emprunt nécessaire au financement des investissements.

7,5 années : la capacité de remboursement de la dette

Évolution du montant de la dette : **7,5 années pour rembourser la dette en 2023** (en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute). On considère, en général, le seuil critique de la capacité de désendettement entre 10 et 12 ans.

**Moyenne nationale pour les communes entre 50 000 et 100 000 habitants (Rapport 2021 de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale)*

Rappel : une exonération de taxe foncière pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie

Depuis 2023, les Chambériens peuvent solliciter une exonération de 50% de la part communale de la taxe foncière pendant 3 ans pour les propriétés construites avant 1989 ayant fait l'objet de travaux de rénovation visant à réduire les consommations d'énergie (isolation thermique, changement de système de chauffage, récupération d'eaux pluviales...).

L'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE LA VILLE

CLASSÉES PAR GRANDS SECTEURS D'INTERVENTION
INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

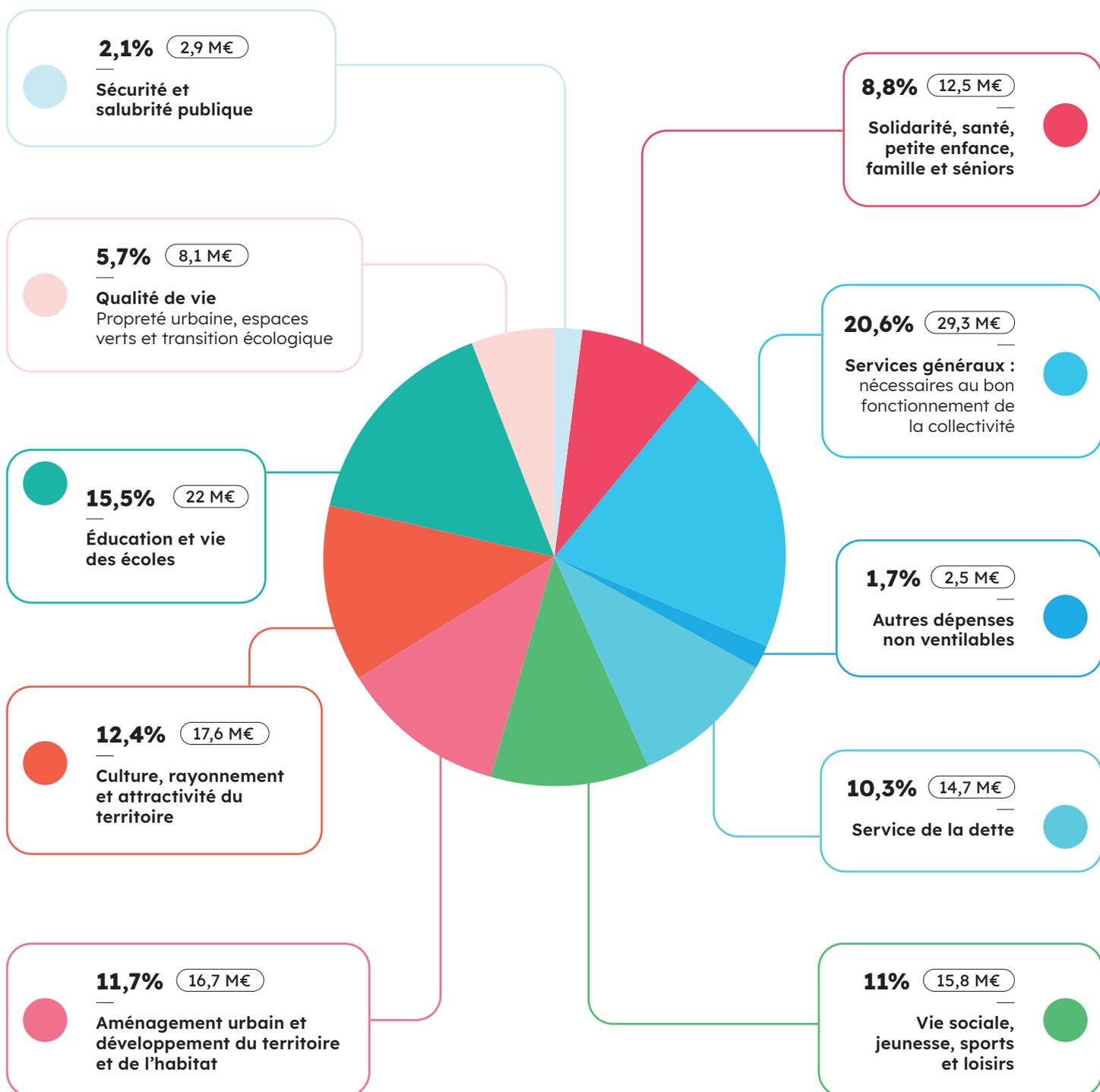


Illustration de la nomenclature budgétaire M57 qui définit les secteurs d'intervention des communes.

LE BUDGET 2023 EN QUELQUES ACTIONS ET PROJETS

01

Transition écologique et sobriété : Chambéry en transition

La Ville de Chambéry s'installe durablement dans la transition écologique. Le budget 2023 va conforter cette orientation et permettra de poursuivre les efforts entrepris depuis le début du mandat.

Hiver comme été, la sobriété

Le plan de sobriété et d'efficacité énergétique, démarré à l'automne 2022, va se poursuivre et s'amplifier.

L'expérimentation sur l'éclairage public débutée le 14 octobre 2022 avec l'extinction de l'éclairage public de l'ensemble de la Ville entre minuit et 5h du matin continue. Suite aux nombreux retours des habitants, différentes adaptations ont été mises en place dès janvier 2023 (horaires d'extinction adaptés en centre-ville, installation de dispositifs rétro-réfléchissants...) et d'autres sont en préparation. 160 000 € sont fléchés dans le budget 2023 pour le remplacement des points lumineux par des LED : ce qui permettra de proposer des cheminements allumés durant toute la nuit en centre-ville.

La Ville a procédé, pour l'hiver 2022-2023, à un abaissement des températures de chauffage de ses bâtiments (à l'exception des crèches). La réduction de consommation sur le chauffage pour les bâtiments de la Ville chauffés au réseau de chaleur urbain a été de 22% pour le mois de novembre et 14% pour le mois de décembre (par rapport à 2021, en données corrigées des variations saisonnières). Des opérations de sensibilisation en interne vont se poursuivre en 2023 et un plan d'équipement de commandes à distance des systèmes de chauffage sera élaboré.

Un plan de sobriété de l'usage de l'eau pour les espaces verts. Après l'épisode de sécheresse de l'été 2022, la Ville se met en ordre de marche pour préserver l'eau et adapter son environnement. Les fleurissements annuels en pleine terre seront amenés à évoluer ces prochaines années. Une partie des massifs évoluera pour intégrer davantage d'arbustes et de plantes vivaces. Ils seront également équipés d'un système

d'arrosage en goutte à goutte plus économe en eau. Le fleurissement annuel sera conservé pour d'autres massifs proches des lieux d'intérêts touristiques notamment. Cette transformation permet de baisser considérablement le besoin en eau d'arrosage et de réduire la consommation d'eau et d'énergie dans les serres municipales ainsi que les tournées d'arrosage des agents. 544 000€ sont prévus en 2023 pour accompagner ces changements.

Décret tertiaire : la rénovation thermique de 4 bâtiments est lancée

Les études sur la rénovation énergétique des bâtiments vont également se poursuivre en 2023 pour le centre de congrès du Manège, le bâtiment Paul Bert, l'école maternelle Jean Rostand et l'école élémentaire de Chambéry-le-Vieux. La consultation des entreprises aura lieu en fin d'année. C'est entre 46% et 66% d'économies d'énergie qui sont attendues par bâtiment après travaux. Ces opérations peuvent avoir lieu grâce aux 8 millions d'euros prévus dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements et les dépôts 2023 sont évalués à 800 000 €.



Chambéry, une ville qui s'adapte au défi climatique

La désimperméabilisation des espaces publics se poursuit suite à la démarche participative conduite en 2022. Un plan de désimperméabilisation sera présenté au premier semestre et permettra de poursuivre l'action de la Ville en la matière (plus de 3 000 m² désimperméabilisés en 2022).

Les études pour l'aménagement du square De Lannoy de Bissy et le boulevard du Théâtre se poursuivent en 2023, pour une consultation d'entreprises en fin d'année et un début de travaux début 2024. Initialement prévus début 2023, les travaux du square sont repoussés en raison de son occupation par les équipes chargées de finaliser les travaux du musée savoisien. Un espace complètement repensé sera ainsi offert aux Chambériens, largement doté en espaces verts et cheminements piétonniers. La santé des arbres présents sera renforcée par la désimperméabilisation des sols dans lesquels ils sont plantés. Le programme d'aménagement des cours d'écoles en espaces végétalisés, plantés d'arbres, continuera pour la troisième année consécutive. L'école du Stade verra ses deux cours réaménagés (400 000 €). La résilience de la Ville passe aussi par le développement du patrimoine arboricole. L'année 2023 verra s'achever le vaste travail de concertation lancé à l'automne 2022 autour de la charte de l'arbre. La charte mettra en visibilité la politique arboricole de la Ville et permettra également le dialogue avec les propriétaires d'arbres privés. Les projets portés par la Ville permettent le renouvellement et le renforcement du patrimoine arboré. Pour mémoire, ce sont plus de 710 arbres qui ont été plantés depuis le début du mandat et environ 200 qui seront plantés en 2023. La Ville

s'est dotée d'outils et d'indicateurs environnementaux : l'étude de la labellisation climat-air-énergie se poursuit pour objectiver l'action municipale au moyen d'un référentiel partagé. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre sera reconduit pour évaluer les projets réalisés.

Le Fonds Vert de l'Etat

Le Gouvernement a mis en place un fonds spécifique pour soutenir la transition écologique, le fonds vert, dont les contours ont été dévoilés en janvier 2023. Dès l'annonce, la Ville a soumis ses demandes d'accompagnements financiers au bénéfice de la réhabilitation énergétique du centre de congrès Le Manège, du bâtiment Paul Bert, de l'école maternelle Jean Rostand et de l'école élémentaire de Chambéry-le-vieux. Un dossier a également été déposé sur la renaturation des cours des écoles du stade (maternelle et élémentaire) ainsi que pour la modernisation de l'éclairage public. En mars, un dossier pour l'aménagement du square De Lannoy de Bissy et du boulevard du théâtre sera également déposé.

Urbanisme, aménagement du cadre de vie et mobilité

Différents aménagements d'espaces publics, voiries, quartiers se poursuivent ou débutent en 2023. L'opération de réhabilitation des locaux de l'ancien Pôle emploi, place Demangeat, a débuté en 2022 et se poursuit tout au long de l'année 2023, pour 1,5 M€. Les aménagements des rues Anatole France et Lucien Chiron, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Bellevue, commencent dès février 2023 pour un montant de 1,8 M€, tandis que se poursuivent les aménagements du Nord des Combes pour 1,6 M€. Il est à noter également la poursuite des travaux d'aménagement des voiries Centre Nord avec la fin de l'achèvement de la voirie nouvelle le long du nouveau quartier Vetrotex pour 650 000 €. Préfigurant l'aménagement complet du faubourg Nézin dans les années suivantes, une rampe d'accès à la crèche sera construite pour 250 000 €, opération rendue possible par la vente à l'euro symbolique de l'emprise nécessaire par la copropriété, actuelle propriétaire.

Vetrotex : vers une labellisation écoquartier

La construction du quartier Vetrotex se poursuit. Les bâtiments de logements commencent à s'élever (lots O, E et J) et les espaces publics vont faire l'objet de nouveaux aménagements. En 2023, dans le cadre de la candidature au label écoquartier, une démarche de concertation sera menée sur les futurs aménagements. Ce label mettra en valeur les qualités d'aménagement de ce nouveau quartier : espaces verts de qualité, présence du végétal, gestion de l'eau par infiltration, etc.

L'écoquartier des Combes

L'écoquartier des Combes prend forme petit à petit dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Les travaux de la rue du Pré de l'Ane s'achèvent pour mieux relier la voie à la rue du Commandant Bulle, rendre le quartier plus accessible et faciliter le stationnement. Des travaux seront réalisés aux abords de l'école Vert Bois afin de sécuriser et faciliter la desserte de l'établissement. Dans le même temps, deux immeubles de logements sociaux appartenant à Cristal Habitat et situés entre la rue du Bertillet et la rue du Pré de l'Ane feront l'objet de rénovation en vue d'améliorer le confort des locataires et l'isolation des bâtiments. La place Demangeat étant au cœur du projet d'écoquartier, un travail de redynamisation de l'offre commerciale, de restructuration des services et des équipements a été engagé. De nouveaux services seront situés dans les locaux de l'ancien Pôle emploi comme la ludothèque.

Mobilité : nouvelle politique de stationnement et ville apaisée

Afin de rendre le stationnement plus abordable et cohérent une nouvelle politique de stationnement est mise en oeuvre en 2023. Stationnement facilité pour les riverains, création d'une tarification solidaire, abonnement à moitié prix pour les habitants de Chambéry dans les parkings en ouvrage : cette politique concrétise les objectifs de la municipalité en matière

de reconquête des espaces publics et elle est en cohérence avec les défis environnementaux tout en conciliant les impératifs de la vie quotidienne.

Vers une ville apaisée

En ce début d'année 2023 est lancée une démarche visant à faire de Chambéry une ville apaisée : une ville dans laquelle les vitesses des véhicules sur les voies sont adaptées et dans laquelle les espaces publics sont adaptés à la totalité des usagers, piétons et vélos compris. Cette démarche repose sur la concertation et l'expertise d'usage des habitants, avec la mise en place d'une hiérarchisation des voies et l'indication de leur vitesse autorisée, l'analyse des points de conflits et la mise en place des solutions adéquates. Les conseils de quartiers citoyens et les associations d'usagers sont largement concertés pour mener à bien cette démarche. En parallèle, une réflexion est conduite pour élaborer à l'échelle de la ville un schéma directeur de déplacements piétons, reposant également sur l'expertise d'usage des Chambériens.

Dans tous les quartiers : un vaste programme d'entretien des équipements et des espaces publics 7,9 M€ en 2023

La Ville consacre chaque année une somme importante aux opérations d'investissement de maintenance lourde des équipements et bâtiments communaux et de renouvellement de mobilier. Ces opérations représentent 7,9 M€. Elles correspondent à l'entretien régulier du patrimoine de la commune.

Elles vont notamment permettre :

- la végétalisation des cours d'écoles ;
- la modernisation de l'éclairage public ;
- la mise à niveau du parc informatique de la Ville et l'installation de nouveaux outils informatique dans les écoles ;
- le renouvellement de la flotte des véhicules ;
- bien sûr les opérations de rénovation des bâtiments et espaces publics, y compris des opérations de désimperméabilisation sur l'espace public.

02

Construire ensemble la ville de demain : proximité, démocratie et vie associative

Soutenir la démocratie locale et de proximité

Avec l'ambition d'une plus grande transparence et d'une contribution renforcée des habitants aux décisions qui les concernent, la Ville ouvre des espaces de dialogue sur une grande diversité de sujets : urbanisme, aménagement, transition écologique, mobilité, culture, animation de la vie sociale, jeunesse... En 2023, les séquences démocratiques ouvertes sur la ville apaisée, la restauration collective, les espaces publics du centre-ville, le quartier de la Cassine, l'extinction de l'éclairage nocturne ou encore le dialogue avec la jeunesse vont se poursuivre pour enrichir et consolider les politiques publiques concernées.

La collectivité ouvrira le plus souvent possible des espaces d'apprentissage collectifs aux citoyens engagés pour l'intérêt général et notamment dans les conseils de quartiers citoyens comme elle l'a fait récemment avec un temps de formation autour du PLUI-HD.

Après une année de fonctionnement des conseils de quartiers citoyens, la Ville va travailler avec les membres de ces instances pour affiner les rôles de chacun, améliorer la qualité et l'efficacité des échanges autour des projets, mobiliser, renouveler et diversifier l'engagement des habitants.

La mise en place d'un budget participatif est en cours d'étude. Riche des retours d'expériences menées par d'autres collectivités, l'ambition est de proposer un dispositif adapté à Chambéry, avec une réelle plus-value démocratique.

En 2023, la Ville consacrera une enveloppe de 320 000 € à des projets proposés ou co-élaborés par les habitants dans le cadre des conseils de quartiers citoyens ou d'initiatives citoyennes de proximité travaillées en lien avec les mairies de quartiers. Une partie de cette enveloppe sera

consacrée au lancement du budget participatif.

Un grand nombre de ces démarches et expérimentations d'implication citoyenne s'inscrivent dans la continuité du programme « Territoires d'engagement », avec le soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), pour un financement en 2023 à hauteur de 80 000 €.

Des services publics locaux qui mettent l'accent sur la proximité

La démocratie participative et la proximité à Chambéry s'incarnent dans le renforcement des mairies de quartier, réhabilitées en tant que relais principaux entre la Ville et les habitants. Après des réorganisations et des changements d'horaires en 2022, les formations et projets se poursuivent pour mieux répondre aux demandes des habitants.



Une maison et des permanences France services

Dans le cadre de sa politique de renforcement des services aux habitants et d'inclusion numérique, la

Ville a sollicité l'Etat pour l'implantation d'une « Maison France services » dans le quartier des Hauts-de-Chambéry, avec des antennes au Biollay et à Bellevue. Les locaux France services, ouverts depuis le 2 novembre 2022, sont animés par 3 conseillères à l'usager et sont équipés en matériel adapté (dont un accès libre ou accompagné à du matériel informatique). Ce service permet aux usagers d'accéder sur un même lieu à un bouquet de services du quotidien délivrés par neuf acteurs publics (CAF, Pôle emploi, Assurance maladie,...).

L'Etat apporte une aide financière au fonctionnement du projet à hauteur de 30 000 € par an et le département a été sollicité pour une aide à l'investissement à hauteur de 50% des dépenses engagées. Sur les premières semaines de fonctionnement de ce nouveau service, près de 300 personnes ont d'ores et déjà bénéficié d'accompagnements.

Une relation aux usagers consolidée

La Ville porte depuis plusieurs années une démarche de simplification et d'amélioration continue de la relation qu'elle entretient avec ses usagers. Cela s'est traduit par la dématérialisation des démarches avec la création de la plateforme Simpl'ici, de la mise en service d'un numéro unique et d'un renforcement des champs de compétences des conseillers à l'usager.

La Ville travaille en 2023 au déploiement de Maisons de services publics virtuelles via une interface accessible à tous, « Simpl'ici + », pour les usagers éloignés du numérique. Ce projet représente un investissement de 45 000 €.

Cette amélioration se traduit également par le projet de modernisation de l'accueil de l'Hôtel de Ville, puis progressivement des Mairies de quartier, en repensant les espaces avec la mise en place de files d'attente, pour un coût d'investissement estimé à 5 000 €.

Enfin, la Ville souhaite ancrer la culture de l'accueil au sein de ses services en poursuivant, par le biais d'actions transversales de formation et d'échanges, l'harmonisation des réponses apportées à l'usager.

Un soutien aux associations renouvelé

L'importance des associations dans la vie de la cité et leur contribution à l'intérêt général justifient que la collectivité leur apporte un soutien. En 2023, les aides financières au secteur associatif sont portées à 9,3 M€, affirmant ainsi la volonté de la municipalité de soutenir les associations chambériennes, malgré des contraintes budgétaires fortes. En 2023, ce sont **232 associations qui seront subventionnées par la Ville, dont 19 nouvelles associations.**

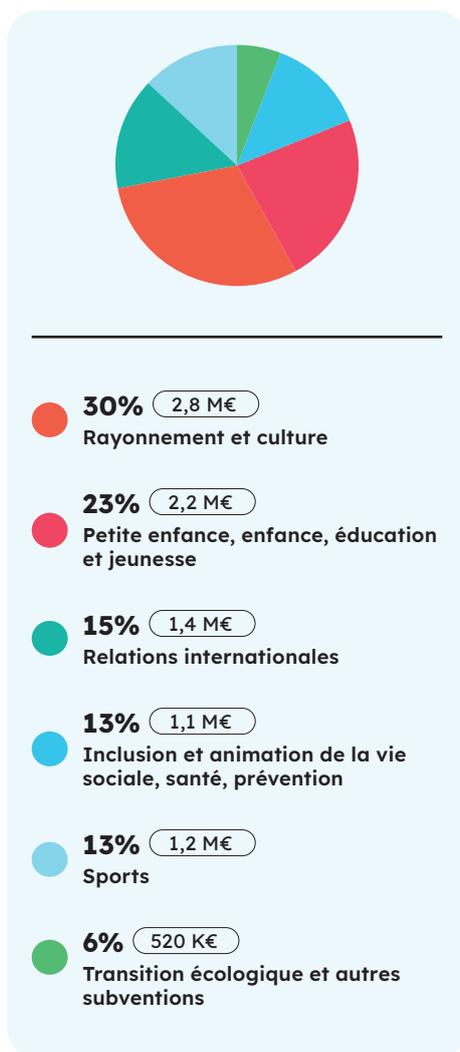
Ces aides permettent notamment de mieux accompagner l'ensemble des politiques publiques communales, que ce soit en matière de transition écologique, d'animation de la vie sociale, de santé et solidarité, d'enfance et de jeunesse, d'attractivité économique, de prévention ou encore d'ouverture au monde. L'appui aux associations permet également aux Chambériens de tous âges de pratiquer des activités sportives, éducatives, de loisirs ou culturelles contribuant ainsi concrètement à rendre la ville plus inclusive et attractive.

Comme en 2022, une enveloppe exceptionnelle est prévue afin de soutenir l'organisation d'événements qui concourent à l'animation ou au rayonnement de Chambéry et également d'apporter une aide lors d'opérations de solidarité.

En 2023, une démarche d'amélioration du circuit d'attribution des subventions est lancée pour re-définir et rendre plus transparents les critères d'attribution des subventions, améliorer la gestion et le suivi des subventions, assurer un meilleur contrôle de gestion et améliorer la relation de confiance entre

la collectivité et les associations. Cette démarche aboutira à la présentation d'un règlement d'attribution des subventions. Cela se traduit également en termes d'investissement dans l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des subventions.

La répartition par secteur est la suivante :



Un nouveau service municipal : la Dynamo

Labellisée Fabrique Numérique de Territoire, lieu de formation avec l'école du numérique Simplon mais également lieu de formation pour l'ensemble des nouveaux conseillers numériques France Service de la Savoie, la Dynamo anime depuis septembre 2020 un Fablab pédagogique et une offre culturelle innovante, en accueillant la Micro-Folie, un musée numérique itinérant (co-animé par l'Espace Malraux - Scène Nationale, la Base et les services municipaux). Parallèlement, le déploiement des trois conseillers numériques (Dynamo, bibliothèque et CCAS) permet de fédérer les acteurs de l'inclusion pour améliorer l'accès aux droits sociaux et aux services publics dématérialisés.

Avec 1 425 passages en 2021, l'organisation de 141 ateliers d'initiation et 11 résidences artistiques, le fablab municipal poursuit son positionnement comme un outil pédagogique de référence en région Auvergne Rhône Alpes, offrant un apprentissage innovant grâce à son équipement d'outils traditionnels et de machines à commande numérique (découpe vinyle, découpe laser, fraiseuse, imprimante 3D, etc.). Grâce à un financement INTERREG ALCOTRA en partenariat avec la Mission Locale Jeunes, 40 jeunes éloignés de l'emploi finissent en 2023 leur formation pré-qualifiante au fablab.

Tout récemment labellisé par la fondation Orange « Fablab solidaire » et bénéficiant d'un financement spécifique, le fablab municipal poursuit la mise en œuvre de nouveaux cursus pour les 16-25 ans et la mobilisation des acteurs de l'insertion mais aussi du milieu scolaire.



Une politique de sécurité et tranquillité publique globale et coordonnée

La Ville souhaite proposer aux habitants un cadre de vie apaisé dans tous les quartiers, avec l'appui de la police municipale mais également de nombreux acteurs du territoire (acteurs associatifs de la prévention, l'Etat et la Justice). Le budget 2023 permettra à la police municipale d'assurer ses missions quotidiennes au service de la population : assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques sur la Ville, dans le cadre des pouvoirs de police du maire. Elle s'occupe du respect des règles du Code de la route, des mises en fourrières des véhicules en stationnement gênant ou abusif sur le domaine public.

Parallèlement à ces missions générales, le budget 2023 rendra possible la mise en œuvre de priorités municipales, notamment de :

- S'équiper pour l'aménagement du futur poste de police partagé entre la police nationale et municipale sur les Hauts de Chambéry.
- Continuer l'acquisition de caméras piétons individuelles. Ces caméras permettent de filmer les interventions des agents et font l'objet de récentes évolutions législatives. L'objectif est d'améliorer la relation de confiance avec les citoyens tout en sécurisant les interventions des policiers municipaux.
- Finaliser le déploiement de caméras de vidéoprotection rue du Beaujolais et derrière la Maison des associations afin de répondre à une demande des habitants.
- Renforcer divers partenariats, notamment avec l'Education Nationale (interventions dans les écoles pour sensibiliser aux thèmes du harcèlement, de la citoyenneté...), la Justice (animation de stages de citoyenneté à destination d'adultes et de mineurs) ou la Sécurité Routière (participation à des opérations de sensibilisation à l'attention des usagers).

Dans le domaine de la prévention tranquillité publique, la Ville a :

- Poursuivi ses travaux avec les habitants pour la tranquillité publique des quartiers dans différents cadres : conseils de quartier citoyens, réunions

spécifiques, ateliers de tranquillité publique de proximité.

- Consolidé et développé son investissement sur l'aide à la parentalité et la responsabilisation parentale, à travers la montée en puissance du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles et la mise en œuvre de la Cité Educative. La coordonnatrice du CDDF a vu ses missions évoluer pour devenir référente parentalité pour la Ville de Chambéry et est chargée de développer des actions d'aide à la parentalité avec notamment la création d'un réseau de parents relais.

La prévention des addictions et des conduites à risques des jeunes

Afin de réduire les troubles liés à la consommation excessive d'alcool et de produits stupéfiants, la Ville poursuit son investissement sur la **prévention des addictions et des conduites à risques des jeunes**, grâce au soutien de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) nationale, en réalisant un diagnostic local et en mettant en œuvre une série d'actions. La Ville déploie ainsi son plan communal avec le développement d'actions de communication, la distribution de kits de prévention, l'organisation de conférences et de formations. **Ce partenariat mobilise 132 acteurs dans 41 structures du bassin chambérien.** Un site internet a été créé et rassemble aujourd'hui 60 ressources utilisables par les professionnels de Chambéry. Ce plan communal se poursuit en 2023, avec toujours deux approches complémentaires : une approche « santé publique » et une approche « prévention et tranquillité publique ».

Le plan en quelques chiffres :

- 258 jeunes touchés ;
- 13 journées de formation ;
- 3 conférences ;
- 1 000 flyers d'information ;
- 5 000 kits de réduction des risques distribués auprès des jeunes, notamment étudiants dans le cadre de la réduction des risques liés à la vie festive nocturne.



La Ville développe également la médiation sociale nocturne pour la tranquillité publique en soutenant avec Cristal Habitat, l'OPAC Savoie et l'Etat (FIPD) l'intervention des correspondants de nuit sur les 2 quartiers en politique de la ville (Hauts de Chambéry et Biollay/Bellevue) et 5 quartiers du centre-ville et du Laurier (Covet, Mérande, Joppet, Faubourg Montmélian et Curial). **Cela représente en 2022, 1 811 interventions des correspondants de nuit dans les 7 quartiers.** Le soutien de la Ville se poursuit en 2023.

03

Une ville vivante, active et attractive, pour toutes les générations

Des propositions culturelles pour toutes et tous

La Ville porte une forte ambition culturelle, animée par un tissu d'acteurs et d'équipements culturels riches et denses. L'objectif est de proposer une politique culturelle ouverte, coopérative, contributive et inclusive, plus participative et rayonnante. La Ville souhaite en effet favoriser l'accès de tous aux propositions culturelles qu'elle porte.

L'action de la Ville se déploiera en 2023 dans plusieurs directions :

- Le confortement de la dynamique d'éducation artistique et culturelle, avec la poursuite du projet Kézaco de jumelage entre écoles et institutions culturelles ;
- Le renforcement d'une programmation artistique au Scarabée, après le succès de cette première nouvelle saison ;
- Le confortement du soutien aux grands acteurs culturels chambériens (festivals, associations, Scène nationale), qui participent directement au projet culturel du territoire ;
- La redéfinition des projets d'équipements (Cité des Arts, Musées de Chambéry, etc.) ;
- Le confortement de la politique ambitieuse en matière de lecture publique avec la préparation du projet de Bibliothèque numérique de référence (BNR) financé par l'Etat, en partenariat avec les communes du Bouquet des bibliothèques ;
- La mise en place de correspondants numériques ;
- Le lancement du portail de diffusion des archives municipales en ligne avec près d'une centaine de milliers de documents numérisés et la recherche

en ligne sur l'intégralité des fonds historiques (3,6 km linéaires) ;

- L'aboutissement de l'Exploratoire culturel à travers trois projets participatifs : au Scarabée, à la chapelle Vaugelas et lors d'un événement de plein air à co-construire.

La programmation 2023 des établissements municipaux

- Exposition au Musée des beaux-arts « L'adresse au paysage », Figures de la montagne de Jean-Antoine Linck à Marianne Werefkin de mai à novembre 2023.
- Expositions de la Galerie Eurêka : « Super Égaux, le pouvoir de l'égalité filles-garçons », « La Mécanique des plantes » et le « Jardin extraordinaire ».
- Exposition au CIAP « De l'échoppe au shopping, 20 siècles de commerce chambérien » proposée par les archives municipales courant 2023.
- Dans les bibliothèques :
 - « Informer ! S'informer... Déformer ?, une exposition pour décoder les médias » à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau de février à avril.
 - « Dis-moi dix mots à tous les temps », à la Bibliothèque Georges Brassens en mars-avril
 - Journée de la petite enfance en mai et animations pour les 5-10 ans à l'automne.
- À la Cité des arts : poursuite de la résidence de territoire « Chambéry Hip Tap » de l'artiste Leela Petronio et de la Cie Hip Tap Project.
- Événements et congrès : carnaval, programmation estivale, festivités de fin d'année, Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine, Fête de la science, accueil de congrès et grands événements au Manège



Une Ville qui parie sur ses jeunes

La Ville souhaite que chaque enfant puisse passer une enfance heureuse à Chambéry, y grandir, y apprendre et s'y émanciper. Dans cette perspective, la Ville entend poursuivre la rénovation et la végétalisation des cours d'école et adopter un schéma directeur des aires de jeux afin de permettre le renouvellement de plusieurs espaces de loisirs pour les enfants et les jeunes, favorisant la cohabitation d'âges différents.

Les grandes priorités de 2023 sont :

- Le début de la mise en œuvre de la nouvelle sectorisation scolaire et des travaux de rénovation des écoles du Haut Maché et de Jean Jaurès ;
- La poursuite du chantier et la livraison de l'école Vert Bois fin 2023 ;
- La poursuite du projet d'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap sur les temps périscolaires ;
- La poursuite d'un important travail d'amélioration de la qualité de vie au travail des Atsem ;
- La mise en place d'une nouvelle délégation de service public de restauration scolaire en septembre 2023 ;
- La poursuite du chantier de

construction d'un nouveau multi-accueil sur l'écoquartier Vétrotex. Ce nouvel équipement pour la petite enfance permettra le déménagement du multi-accueil de Chantemerle, dont les locaux sont vétustes, et la création de nouvelles places ;

- L'aboutissement de la démarche de dialogue citoyen auprès de la jeunesse avec l'organisation d'une semaine dédiée ;
- La mise en œuvre de la démarche de Cité Educative, labellisation obtenue en 2022, avec la mise en place effective de la caisse des écoles et le financement des premiers projets et des équipes chargées d'animer la démarche.

Le chantier de l'école Vert Bois se poursuit

Le projet consiste à créer un nouveau groupe scolaire adaptable à des organisations scolaires fluctuantes. Il comportera une école maternelle de 5 classes, une école élémentaire de 9 classes et une maison de l'enfance. Les lieux et les fonctions du groupe scolaire seront mutualisés : périscolaire, salles d'éveil, de motricité, bibliothèque... Une salle de 60 places est prévue pour accueillir les parents et les habitants du quartier pour des temps d'échanges avec des intervenants extérieurs ou le personnel éducatif. Elle pourra aussi permettre de rassembler les enfants en dehors de leurs classes.

Le nouveau groupe scolaire accueillera le même nombre d'enfants qu'avant : près de 270 élèves en élémentaire et 70 en maternelle.



Dynamiser le sport

La politique sportive municipale doit permettre à chacune et chacun de trouver une pratique sportive adaptée à ses besoins, du loisir à la performance. Les subventions, l'entretien des équipements et leur mise à disposition des associations et des clubs constituent un levier majeur de la politique sportive, de même que l'appui à l'organisation d'événements spécifiques. Les modalités de soutien aux clubs sportifs seront revues cette année dans le cadre d'un dialogue avec les associations et les institutions partenaires.

Au-delà de la mise à disposition des équipements sportifs, de l'organisation d'actions spécifiques et du soutien apporté aux associations sportives et aux clubs, l'action que conduit la Ville consiste à mettre le sport et les activités physiques au service de toutes et tous, avec notamment un développement des actions autour du sport-santé, du handisport et du sport adapté. La Ville accompagne également la mutualisation d'éducateurs sportifs et de postes administratifs entre les associations.

Parmi les projets prévus en 2023 :

- Création d'un lieu de vie au Stade Boutron (Hauts de Chambéry) : création d'un local de 115 m² comprenant 1 salle de réunion/ réception et buvette mutualisées par les utilisateurs du stade, des bureaux associatifs, des locaux de stockage,... (270 000 €)
- Réalisation de travaux de rénovation du Stade Level (terrain de football) : remplacement de clôtures, filets pare-balls, de la main courante, installation de cages de football d'animation, divers travaux d'espaces verts, ainsi que la démolition de l'ancienne tribune
- La poursuite du plan de rénovation des sols sportifs et le changement des éclairages de stades et gymnases.
- Réalisation de travaux de maintenance dans les équipements sportifs (clôture, étanchéité,...) et remplacement de matériels sportifs (matériels gymniques, buts,...).
- Réhabilitation de la plaine de Mager à l'issue des travaux de reconstruction du Stade municipal : réouverture de certains espaces de la plaine, dépose de clôtures, sécurisation d'équipements/terrains,...

L'ouverture du stade municipal

Le stade municipal, dont la livraison est prévue en 2023, permettra une variété d'activités, sportives et associatives, grâce à plusieurs espaces de pratiques et des usages variés. La réception des travaux de reconstruction du stade municipal est prévue pour la fin du printemps 2023. Son ouverture au public pourra être effective après plusieurs étapes : la levée de l'ensemble des réserves concernant les travaux réalisés, l'avis favorable de la commission départementale de sécurité, et enfin l'homologation qui devrait intervenir dans le courant de l'été 2023.

Le stade municipal disposera :

- de deux tribunes de 3 000 et 2 000 places ;
- d'une salle polyvalente au rez-de-chaussée de 600 m² avec un office de réchauffage de 90 m² ;
- d'une salle de réception de 198 m² au niveau R+1 ;
- de deux salons de réception respectivement de 250 m² et de 220 m² au niveau R+3.



Soutenir l'attractivité de la ville et ses commerces

La Ville est engagée pour renforcer et maintenir le dynamisme du centre-ville dans le cadre du programme national Action Coeur de ville. Une nouvelle convention pour la période 2023-2026 sera signée avec l'Etat et les partenaires en cours d'année, avec une vision à 360 degrés du coeur de ville (habitat, commerce, mobilités, espaces publics, patrimoine, équipements et services publics...).

Dans le cadre de cette stratégie globale

et partenariale, la Ville est engagée aux côtés des commerçants dans toute leur diversité : recrutement d'une manager de commerce, soutien à l'amélioration de l'outil commercial, lancement de la plateforme «Chambéry, on y vit», qui met en visibilité commerçants et artisans locaux, lancement du «label éco-commerçant», observation de la vacance et des flux piétons. La Ville soutient et valorise également des animations qui viennent renforcer l'attractivité et les flux en coeur de ville. Le renforcement de l'accueil de congrès et de grands événements au Manège contribue également au rayonnement de Chambéry.

La Ville s'engage également, en lien avec son opérateur Cristal Habitat, pour redynamiser les secteurs les plus en déprise et mener une action volontariste dans le Faubourg Montmélian et la rue d'Italie. Un appel à projet a été lancé concernant 4 cellules commerciales dans le Faubourg Montmélian qui pourront accueillir de nouveaux commerçants, artisans, créateurs et acteurs du réemploi. Rue d'Italie, deux "boîtes à commerce"

seront initiées dans le cadre d'un partenariat CCI-Ville-Cristal Habitat et des projets sont également à l'étude concernant la Galerie du Théâtre.

Relations internationales : échanges interculturels, solidarité et coopération

En 2023, la Ville de Chambéry poursuit la promotion de la diversité culturelle en co-organisant le Tour du Monde au Manège (3 et 4 mars), le Festival Lafi Bala (17 et 18 juin), le festival Migrant Scène, la Quinzaine du Cinéma Italien et en achevant le projet Européen TeenLab.

La Ville poursuit la coordination des relations de jumelage et de coopération

en menant une vingtaine de projets mobilisant services municipaux, associations, institutions et société civile. **En 2023, deux nouvelles coopérations sont envisagées avec la Ville de Taroudant (Maroc) et de Korça (Albanie).**

La Ville accompagne également les associations à vocation internationale du territoire en les soutenant dans des événements interculturels faisant la promotion du mieux vivre ensemble.

En 2023 la Ville va également bénéficier d'un important co-financement de l'Agence Française de Développement (1 M€) pour la mise en œuvre du projet de développement intégré « Qadisha Durable » au Liban porté avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Aude, Grand Chambéry et le Parc Naturel Régional des Bauges. Ce montant sera reversé à l'association Chambéry Solidarité Internationale en charge de la coordination du projet.

04

Justice sociale, solidarité, santé : la ville pour toutes et tous

Animation sociale, insertion et politique de la ville

La politique de cohésion sociale repose sur la mise en place et la participation de la Ville à de nombreux dispositifs partenariaux.

En matière d'animation de la vie sociale, la Ville de Chambéry soutient les acteurs, centres sociaux et espaces de vie sociale. Elle a engagé un travail de **formalisation de pactes de coopération avec les centres sociaux**, destinés à mieux répondre au quotidien aux besoins et aspirations des habitants. La Ville a repris en gestion directe de façon temporaire l'espace socioculturel des Combes et l'espace socioculturel de Pugnet dans le quartier des Hauts-de-Chambéry, afin de permettre aux habitantes et habitants de bénéficier de ces deux lieux de convivialité en proximité, de leurs services, activités et animations en attendant le retour au portage de ces structures par le milieu associatif.

La Ville continue de soutenir dans les quartiers des Hauts-de-Chambéry, du Biollay et de Bellevue, les projets associatifs et les actions inscrites dans le cadre du contrat de ville, afin de dynamiser la vie de ces quartiers et le vivre-ensemble toute l'année, de développer l'offre de loisirs et de projets éducatifs en proximité et de favoriser la cohésion sociale et urbaine.

Sur le champ de l'insertion, la Ville coordonne avec plusieurs partenaires (la Mission Locale, Régie Plus, la Régie Coup de Pouce, l'association Wimoov et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) le projet « Déclic » qui a vu l'ouverture le 18 mai 2022 de deux lieux ressources sur les quartiers du Biollay et des Hauts-de-Chambéry. Dans ces équipements, sont accueillies et accompagnées des personnes âgées

principalement de 16 à 29 ans éloignées de l'emploi et connaissant plusieurs difficultés à lever avant de pouvoir y accéder (mobilité, absence de projet, sujets de santé, de formation...).

Les deux lieux ressources du projet Déclic ont accueilli en 2022 plus de 1 000 habitants.

Le Conseil de la laïcité

Afin de promouvoir les valeurs républicaines et la laïcité et de créer les conditions du dialogue et de la concorde entre les différentes communautés culturelles, culturelles et convictionnelles présentes à Chambéry, la Ville mettra en place en 2023 un Conseil de la laïcité.

Cette nouvelle instance est composée d'une quarantaine de membres parmi lesquels des élus, des représentants de l'Etat, des représentants d'institutions religieuses et convictionnelles ainsi que des personnalités qualifiées. Cette instance doit permettre l'interconnaissance, l'établissement de diagnostics partagés, la production de savoirs collectifs et la proposition de réponses à tout sujet relatif à la laïcité et au vivre-ensemble sur le territoire de la commune.



La ville inclusive : promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations

En 2023, la Ville de Chambéry poursuivra ses actions en faveur d'une ville plus inclusive.

La Ville organise du 8 au 24 mars 2023 la deuxième édition de la Quinzaine de l'égalité. Un programme construit avec près de 50 partenaires (associations, artistes, institutions), afin de mettre en lumière les enjeux de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

Des marches exploratoires seront organisées dans plusieurs quartiers de la ville afin de travailler sur la place des femmes dans l'espace public. Pour lutter contre la précarité menstruelle, cinq distributeurs de protections périodiques seront installés dans des locaux gérés par la Ville, accompagnés de campagnes de sensibilisation dans le but de briser le tabou des règles. En matière de handicap, la Ville poursuit la mise en accessibilité de ses bâtiments, travaille sur l'accessibilité des événements qu'elle organise et poursuit l'organisation de balades urbaines

dédiées à l'accessibilité, permettant de faire un premier diagnostic des difficultés et situations dangereuses que peuvent rencontrer les personnes en situation de handicap.

Un soutien renforcé au CCAS

La Ville augmente la subvention au CCAS pour la porter à 4,1 M€, soit une augmentation de 250 000 euros par rapport à 2022. Cet engagement financier constitue un choix politique fort dans le contexte actuel. Il s'agit, dans cette période de crise et d'inflation, de soutenir un établissement dont l'activité est tournée vers les plus précaires et les plus fragiles.

Les moyens alloués permettront notamment :

- de maintenir les aides financières octroyées aux personnes les plus en difficultés ;
- de continuer à accueillir les Chambériens dans des établissements sociaux et de soins de qualité à prix abordable ;
- de conserver une offre complète à l'attention des aînés que ce soit à domicile (repas, aide, soins), en établissement (résidences autonomie, EHPAD) ou lorsqu'ils souffrent de troubles cognitifs (équipe spécialisée à domicile, accueil de jour, hébergement temporaire, unités psychogériatriques).

Dans le détail, la subvention versée se répartit ainsi :

- 2,9 M € pour le budget principal où l'on retrouve les services centraux mais également les établissements sociaux (Calypso, Chrysalide) et les services d'aide aux plus démunis ;
- 370 000 € à l'attention du service d'aide à domicile pour venir combler le différentiel entre ce qui est versé par l'usager et le coût réel du service ;
- 220 000 € à destination du pôle Alzheimer pour garantir l'équilibre de ce service dont la qualité reconnue tient notamment dans la taille, mais qui pour les mêmes raisons nécessite un soutien permettant d'offrir aux usagers un tarif abordable ;
- 200 000 € aux EHPAD pour notamment financer la différence de loyer entre Charmilles et Clématis et garantir un tarif similaire entre les deux établissements ;
- 460 000 € pour les résidences

autonomie afin de réduire le loyer facturé et de continuer à accueillir des personnes à faible revenu.

La mutuelle communale

En 2023, la Ville met en place une mutuelle communale qui permettra à des publics éloignés des soins de bénéficier d'une couverture à des tarifs attractifs. Retraités, seniors, personnes aux faibles revenus : la mutuelle communale chambérienne aura pour objectif d'accompagner celles et ceux qui n'ont pas accès à une mutuelle classique vers une meilleure prise en charge de leurs frais de santé. Le lancement de la mutuelle communale est prévu en avril, après validation du dispositif par le Conseil municipal.

La redynamisation d'une politique de prévention et de promotion de la santé

Suite à la mobilisation importante des services municipaux lors de la crise sanitaire, la Ville a poursuivi son investissement en termes de prévention et de promotion de la santé publique. Cela s'est traduit notamment par un investissement dans le plan communal de prévention des addictions et des conduites à risques, avec le déploiement des espaces sans tabac. Ce déploiement va être généralisé à l'ensemble des écoles de la Ville d'ici la fin du mandat.

La traduction de cette volonté en matière de prévention et promotion de la santé est la création d'un poste de chargé de mission « santé publique » en 2023. Il travaillera à la poursuite des sujets déjà engagés (espaces sans tabac, ateliers santé ville...) et investira les réseaux relatifs à la santé publique pour que la Ville puisse jouer un rôle d'impulsion et d'animation sur ces thématiques, y compris en matière de santé mentale.

Le logement pour toutes et tous

Aux côtés de l'Agglomération et de ses partenaires financiers et bailleurs, la Ville continuera en 2023 sa politique

ambitieuse de production de logements pour tous dans un contexte de tensions renforcées sur les marchés immobiliers. L'engagement avec l'Etat dans un dispositif de « relance de la construction durable » soutiendra la production de logements pour répondre aux nouveaux besoins, tout en restant attentif à un urbanisme apaisé et respectueux du cadre de vie.

Dans le cadre d'Action Coeur de Ville, la Ville renforce également son attention à l'attractivité du centre ancien pour reconquérir les logements vacants, lutter contre l'habitat indigne et améliorer le cadre de vie : l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'Habitat) est reconduite pour les 5 années à venir. Menée par Cristal Habitat pour le compte de la Ville, elle vise à aider les propriétaires à lancer des travaux de rénovation. Ces travaux pourront être aidés selon certains critères d'éligibilité. La Ville prévoit une enveloppe de 200 000 € sur 2023. Cette opération pourra être renforcée par des dispositifs complémentaires plus contraignants de type ORI (opération de restauration immobilière) sur certains secteurs dont Italie-Montmélian. L'ensemble de ces dispositifs accompagnent ou incitent les propriétaires à restaurer leur patrimoine et permettent de mettre en place des financements publics pour les aider. Sur l'ORI, 1,2 M€ sont provisionnés à l'échelle du mandat.

La Ville de Chambéry poursuit son engagement en faveur de la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires : si elle reconduit les aides à la mutation dans le parc social, elle accompagne aussi la définition d'une stratégie de renouvellement urbain au Biollay co-construite avec les habitants, et participe activement à l'aménagement de l'éco-quartier des Combes (auquel Action Logement et l'Agence nationale de la rénovation urbaine ont choisi d'octroyer un abondement exceptionnel). La Ville fait par ailleurs un effort ambitieux en faveur de la rénovation énergétique, en décidant d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les travaux destinés à générer des économies d'énergie. Elle continue d'aménager les futurs quartiers de Vétrotex et la Cassine, en continuité du centre-ville, dans lesquels elle encourage notamment la réalisation de logements sociaux. **Toutes les familles, quels que soient leur revenu et leur parcours de vie, doivent avoir la possibilité de se loger à Chambéry.**

05

Améliorer la qualité de vie au travail des agents pour un service public local performant

Derrière le service public, des agents

La masse salariale représente 62% des dépenses réelles de fonctionnement du budget municipal, soit 58,9 M€. Cette proportion illustre l'importance des charges de fonctionnement. Le budget 2023 doit intégrer l'effet de l'augmentation du point d'indice intervenu au juillet 2022 qui représente 1,6 millions d'euros par an. Il prend en compte également la technicisation de certains métiers et la transformation de postes (de catégorie C en B et de catégorie B en A) pour un montant estimé à 550 000 €. Afin de poursuivre la maîtrise des dépenses de personnel, l'année 2023 verra l'adaptation de certaines activités : les périmètres et les effectifs devront être ajustés aux besoins du service public tout en répondant aux orientations politiques.

L'objectif de la Ville est de développer un service public porteur de sens et performant, favorisant l'engagement

des agents. Les choix d'organisation et la politique de ressources humaines sont des leviers essentiels de cette transformation :

- Avec le déploiement et la mise en œuvre de deux démarches d'amélioration des conditions de travail, pour les agents d'entretien d'une part, et les agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles (ATSEM) d'autre part ;
- En favorisant l'accueil de jeunes : contrats d'apprentissage, stages longue durée, stages de découverte, services civiques, etc. au sein de ses équipes ;
- Avec la mise en place, dans le cadre du projet d'administration, d'une démarche d'accompagnement et de soutien des managers dans leurs missions s'appuyant sur un socle commun de valeurs et de pratiques partagées ;
- Avec la poursuite de l'accompagnements des managers, via la mise en place de temps de formation permettant les échanges transversaux et de nouveaux outils de dématérialisation des process

(exemple : dématérialisation des entretiens professionnels) ;

- Avec la mise en place d'un plan pluriannuel de formation ambitieux afin de développer les compétences des agents. La Ville de Chambéry consacre en effet, en 2023, 518 000 € à la formation, dont 290 000 € de cotisation au CNFPT ;
- Avec la mise en place sur 2023 d'un réseau d'assistants de prévention, animé par le Service santé et sécurité au travail ;
- En portant une attention particulière à la mise en place du plan d'actions égalité Femmes/Hommes : déploiement d'une culture de l'égalité, mise en place de sensibilisations aux discriminations et aux violences sexuelles et sexistes, en veillant à l'articulation vie professionnelle et vie personnelle notamment ;
- En accompagnant les agents bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi par la sensibilisation des différents acteurs, en favorisant la culture de l'intégration.

